



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

Direction Départementale du Territoire du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 1038 « Val d'Allier Alagnon »

Réunion du 23 octobre 2018 au Broc

La réunion est présidée par Mr Tristan RIQUELME, Sous-préfet d'Issoire et Président du Comité de pilotage.

Sont présents :

Tristan RIQUELME	Sous-préfecture d'Issoire
Bertrand WOJTKO	DDT du Puy-de-Dôme
Jean-Paul BERNARD	Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, Mairie de Beaulieu
Marie-Pierre SAUX	Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, Mairie des Pradeaux
Jean-François FARY	Mairie de Charbonnier-les-Mines
Lionel ROUCAN	Mairie de Cournon-d'Auvergne
Michel BLANJARD	Mairie d'Issoire
Jocelyne BOUQUET	Département du Puy-de-Dôme, Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, Mairie du Broc
Daniel BORIE	Mairie de Nonette-Orsonnette
Claire LAIGNEZ	SEAT
Hugues REMY	SEAT
Béatrice FEFEU	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
René BIANCO	FDPPMA Puy-de-Dôme
Mathieu DEPLANQUE	UNICEM
Julien SAILLARD	CEN Auvergne
Julie BODIN	CEN Auvergne

Sont excusés : ONCFS, Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval, SIGAL, Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme, FRANSYLVA Puy-de-Dôme.



Mr le Sous-Préfet introduit la réunion et remercie Mme BOUQUET pour son accueil au Broc. Il laisse la parole à Mme BODIN du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, en charge de l'animation du site Natura 2000 pour le compte de l'Etat. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Question sur le projet de compensation de la DIRMC dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'A75

Mr le Sous-Préfet demande où seront plantés les ormes lisses prévus dans la compensation. Mme BODIN répond que cela n'est pas encore défini, le CEN Auvergne a émis des préconisations en termes de type de terrain favorable à l'implantation de cette espèce, à charge du bureau d'études mandaté par la DIR MC de proposer des zones, sachant que la DIR MC est propriétaire de plusieurs parcelles entre l'Allier et l'A75 entre Issoire et Coudes.

Discussion sur le projet de voie verte entre Authezat et Pont-du-Château

Mme LAIGNEZ demande si de la compensation est prévue pour la coupe de la forêt alluviale dans le cadre de la future voie verte. Mr WOJTKO indique qu'il n'y a pas nécessité de compensation au sens règlementaire étant donné l'impact très limité (coupe d'une dizaine d'arbres), cependant le porteur de projet (le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme) s'est engagé sur une mesure volontaire de replantation de forêt alluviale sur une parcelle aux Martres-de-Veyre. Mme LAIGNEZ ajoute que le SEAT a été en contact avec le CD63 sur la possibilité de plantations sur l'Ecopôle. Mr WOJTKO souligne que l'étude d'incidences Natura 2000 a mis l'accent sur la nécessité de rédiger un guide de gestion global pour l'entretien de la future voie verte par les collectivités.

Echanges sur le projet de contournement de Cournon

Mr le Sous-Préfet rectifie que le projet est toujours à l'étude et qu'il n'y a pas d'avis définitif rendu par le Préfet. Mr WOJTKO précise qu'un avis défavorable a été rendu par la DRAC par rapport au site archéologique classé de Gondole.

Question sur le Silure

Mr FARY demande quelle est la situation actuelle du Silure. Mr BIANCO répond que cette espèce n'est pas classée nuisible donc aucune gestion particulière n'est entreprise. Mr le Sous-Préfet regrette les pratiques de pêche diverses et pas toujours cohérentes autour de cette espèce. Mme LAIGNEZ témoigne que sur l'Ecopôle, le règlement de pêche préconise de ne pas remettre cette espèce à l'eau si elle est pêchée.

Question sur la Renouée du Japon

La question est posée sur les actions entreprises contre la Renouée du Japon. Mme BODIN explique que seules les espèces exotiques émergentes vont l'objet d'une veille et d'interventions si besoin sur le val d'Allier. La Renouée est aujourd'hui omniprésente sur le val d'Allier et il n'est plus possible d'intervenir. Cependant, elle est moins courante sur l'Allier en amont, d'où l'intérêt d'échanger sur la problématique des espèces exotiques envahissantes avec le site Natura 2000 situé plus en amont.

Echanges sur le projet d'extension de l'Ecopôle

Mme LAIGNEZ fait part au Comité de pilotage du projet d'extension de l'Ecopôle en intégrant l'ENS des Pacages, dont la rétrocession est en cours par le CD63. Or, l'ENS fait partie du site Natura 2000 et pas l'Ecopôle. Mme LAIGNEZ pose donc la question d'une possible révision du périmètre pour l'intégrer. Mr SAILLARD rappelle que le périmètre du site Natura 2000 a été révisé en 2012 pour le caler sur les limites cadastrales et qu'à cette occasion le choix a été fait sur l'ensemble du site de ne pas intégrer les gravières encore en activité, ce qui était le cas à l'époque sur l'Ecopôle. Mme BODIN indique que la révision du périmètre n'est pas prévue aujourd'hui dans le cadre de la révision du DOCOB à venir. Mr WOJTKO précise que l'Etat ne juge pas prioritaire la révision des périmètres, dans la mesure où ils ont déjà été recalés sur les limites cadastrales.

Discussion sur le Sanglier

Le SEAT a été alerté sur la prolifération du Sanglier sur l'Ecopôle et se demande si le même problème a été soulevé ailleurs. Mr le Sous-Préfet répond que cette espèce n'est pas problématique partout et qu'il n'y a pas eu de dommages constatés sur le val d'Allier.

Autres échanges

Mr le Sous-Préfet regrette le déficit de visibilité de Natura 2000 sur le territoire et insiste sur la nécessité de mieux communiquer pour faire connaître ces sites. Les écoles peuvent être de bons vecteurs à ce sujet.

Mr le Sous-Préfet remarque également qu'il y a beaucoup d'interrogations autour des espèces exotiques envahissantes et que la réalisation de cartes de répartition, notamment sur la Renouée du Japon, pourrait

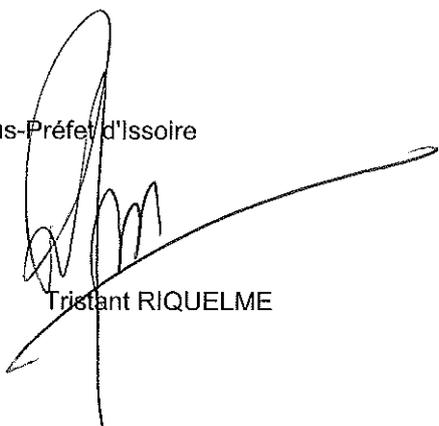
constituer une bonne base de discussion. Mr SAILLARD indique que dans le cadre de l'étude sur les forêts alluviales du Contrat territorial Val d'Allier, il a été mis en évidence que les forêts alluviales à l'écart de la rivière et présentant une diversité de structure, d'espèces et de classes d'âge sont très peu affectées par les espèces exotiques envahissantes.



Mr le Sous-Préfet remercie l'animatrice Natura 2000 pour son travail, les membres du comité de pilotage pour leur attention et la mairie du Broc pour son accueil avant de conclure la réunion.

Mme BODIN invite ceux qui le souhaitent à terminer l'après-midi par une visite du champ captant du Broc où des travaux de coupe de pins sont en cours dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la reconversion d'anciennes plantations en forêt alluviale.

Le Sous-Préfet d'Issoire



Tristan RIQUELME

